

COMMISSION REGIONAL DES DELEGUES

COMMUNIQUE

La Commission tient à préciser le rôle du Délégué :

- Lors d'une rencontre de nos Championnats Régionaux, Coupe de France, Coupe de Corse, Coupe GAMBARDELLA, Challenge STRA, le Délégué est habilité à relever tout acte de jeu déloyal, répréhensible en application des règlements et qui aurais pu échapper aux arbitres.
- Il contrôle conformément aux règlements la présence, sur le banc de touche de chaque équipe, d'un entraîneur diplômé et des autres personnes autorisées à y être.
- Il assure par délégation de l'arbitre, la gestion de la FMI avant et après la rencontre.
- Il veille pendant la rencontre à la bonne discipline des bancs de touche.
- Il atteste de tous les échanges verbaux entre l'un des occupants des bancs de touche et le corps arbitral.
- Il relève en présence d'un représentant de chaque club les irrégularités de toute nature qui se sont produites avant, pendant et après la rencontre.
- Il est un proche partenaire des arbitres en veillant à ce qu'ils puissent disposer des meilleures conditions pour la préparation et la gestion de la rencontre qu'ils sont amenés à diriger.
- Il prend toutes les dispositions et initiatives nécessaires au parfait déroulement administratif et sportif de la rencontre.
- Il rend compte à la Commission compétente de notre Ligue en toute neutralité de tous les faits dont il a été témoin en développant à la fois les faits positifs et négatifs de la rencontre.
- Il donne la meilleure image du corps des Délégués et agit en toutes circonstances avec calme, courtoisie, sérénité, impartialité et psychologie en personne responsable représentant la Ligue Corse de football.

Le Président de la Commission Régionale Des Délégués :

M. Pierre ANTONIOTTI